



GRANDLYON
communauté urbaine

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL DE COMMUNAUTE**

Séance du **23 mai 2011**

Délibération n° 2011-2255

commission principale : **proximité et environnement**

commission (s) consultée (s) pour avis :

commune (s) :

objet : **Réhabilitation des cuves 1 et 2 du réservoir d'eau potable du Vinatier - Individualisation complémentaire d'autorisation de programme**

service : **Direction de l'eau**

Rapporteur : Monsieur Desbos

Président : Monsieur Gérard Collomb

Nombre de conseillers en exercice au jour de la séance : 156

Date de convocation du Conseil : vendredi 13 mai 2011

Secrétaire élu : Monsieur Marc Augoyard

Compte-rendu affiché le : mercredi 25 mai 2011

Présents : MM. Collomb, Bret, Darne J., Da Passano, Mme Elmalan, M. Buna, Mme Guillemot, MM. Charrier, Daclin, Calvel, Kimelfeld, Crimier, Mme Pédrini, MM. Abadie, Arrue, Mmes Besson, David M., MM. Barge, Brachet, Charles, Colin, Sécheresse, Barral, Desseigne, Mme Dognin-Sauze, M. Crédoz, Mme Gelas, MM. Claisse, Bernard R., Bouju, Mme Peytavin, MM. Blein, Vesco, Mme Frih, MM. Rivalta, Assi, Julien-Laferrière, Mme Ait-Maten, MM. Albrand, Appell, Ariagno, Augoyard, Mme Bailly-Maitre, MM. Balme, Barret, Barthélémy, Mmes Baume, Benelkadi, M. Bernard B., Mme Bocquet, M. Bolliet, Mme Bonniel-Chalier, MM. Bousson, Braillard, Brolquier, Buffet, Mme Cardona, M. Chabrier, Mmes Chevallier, Chevassus-Masia, MM. Cochet, Corazzol, Coste, Coulon, Mme Dagorne, MM. Darne JC., David G., Desbos, Deschamps, Mme Dubos, MM. Dumas, Ferraro, Flaconnèche, Fleury, Forissier, Fournel, Galliano, Genin, Gentilini, Geourjon, Mme Ghemri, MM. Gignoux, Gillet, Gléréan, Goux, Grivel, Guimet, Mme Hamdiken-Ledesert, MM. Havard, Huguet, Imbert, Jacquet, Joly, Justet, Lambert, Mme Laval, MM. Lebuhotel, Lelièvre, Mme Lépine, M. Lévêque, Mme Levy, MM. Lung, Longueval, Louis, Lyonnet, Morales, Muet, Ollivier, Mmes Palleja, Pesson, MM. Petit, Pili, Plazzi, Quiniou, Réale, Mme Revel, MM. Roche, Rudigoz, Sangalli, Serres, Sturla, Suchet, Terrot, Thévenot, Thivillier, Mme Tifra, MM. Touleron, Touraine, Uhlrich, Mme Vallaud-Belkacem, MM. Vaté, Vergiat, Mme Vessiller, MM. Vial, Vurpas, Mme Yéréman.

Absents excusés : M. Reppelin (pouvoir à M. Desseigne), Mme Vullien (pouvoir à M. Abadie), MM. Philip (pouvoir à M. Kimelfeld), Passi (pouvoir à M. Réale), Mme Bargoïn (pouvoir à M. Barthélémy), MM. Chabert (pouvoir à M. Lelièvre), Kabalo (pouvoir à M. Chabrier), Léonard (pouvoir à Mme Cardona), Millet (pouvoir à M. Thivillier), Nissanian (pouvoir à Mme Tifra), Pillon (pouvoir à M. Fleury), Mme Roger-Dalbert (pouvoir à Mme Revel), MM. Rousseau (pouvoir à M. Suchet), Schuk (pouvoir à M. Grivel), Vincent (pouvoir à M. Da Passano).

Absents non excusés : Mme Bab-Hamed, MM. Giordano, Le Bouhart, Mme Perrin-Gilbert, M. Turcas.

Séance publique du 23 mai 2011**Délibération n° 2011-2255**

commission principale : proximité et environnement

objet : **Réhabilitation des cuves 1 et 2 du réservoir d'eau potable du Vinatier - Individualisation complémentaire d'autorisation de programme**

service : Direction de l'eau

Le Conseil,

Vu le rapport du 4 mai 2011, par lequel monsieur le Président expose ce qui suit :

Les cuves 1 et 2 du réservoir d'eau potable du Vinatier ont été mises en service à la fin du XIX^{ème} siècle. Depuis 1999, des fuites sont apparues, d'abord en été, puis se sont aggravées au fil des ans pour devenir relativement importantes, été comme hiver, malgré des tentatives de pontage des fissures.

Une mission de maîtrise d'œuvre pour la restructuration des cuves 1 et 2 du réservoir a été confiée au bureau d'études ARTCAD pour définir la ou les causes de l'apparition des fissures et proposer des solutions techniques de nature à stopper l'évolution des fissures. Bien que les investigations géotechniques n'aient pas permis de déterminer de façon nette et précise l'origine des désordres, l'enregistrement des fissures sur une année démontre des mouvements réversibles de l'ouvrage. Le mouvement des fissures qui est bel et bien actif semble corrélé par le gradient thermique. Compte-tenu de ces éléments, la solution consistant à réhabiliter les cuves 1 et 2 du réservoir d'eau potable du Vinatier par une technique éprouvée d'étanchéité a été privilégiée.

L'objectif des travaux d'étanchéité est de stopper ces fuites d'eau au travers des fissures affectant les piédroits et le radier des cuves tout en supportant les déformations de la structure.

Pour ce faire, le programme de travaux comprend :

- un traitement des fissures par bandes encastrées de type polyéthylène collé à la résine époxydique. Le linéaire est estimé à 400 mètres,
- une reprise partielle de l'enduit de surface par du SIKATOP 121. La surface est estimée à 700 mètres carrés.

Ce projet a fait l'objet d'une individualisation partielle d'autorisation de programme au titre de la maîtrise d'œuvre par délibération du 11 juillet 2005 pour un montant de 103 454 € TTC.

Le présent rapport concerne l'individualisation complémentaire d'autorisation de programme pour un montant de 350 000 € TTC relatif aux travaux de réhabilitation des cuves 1 et 2 du réservoir d'eau potable du Vinatier ;

Vu ledit dossier ;

Oui l'avis de sa commission proximité et environnement ;

DELIBERE

1° - Approuve les travaux de réhabilitation des cuves 1 et 2 du réservoir d'eau potable du Vinatier.

2° - Décide l'individualisation complémentaire de l'autorisation de programme globale C4-Gérer le cycle urbain de l'eau sur le long terme sur l'opération 1261 individualisée le 11 juillet 2005.

Le montant total de l'autorisation de programme individualisée est complété pour un montant de 292 642,14 € HT, soit 350 000 € TTC en dépenses à la charge du budget annexe des eaux réparti comme suit :

- 6 270,90 € HT, soit 7 500 € TTC sur l'année 2011 au titre de la mission de coordination, phase conception,

- 286 371,24 € HT, soit 342 500 € TTC sur l'année 2012 au titre de la mission de coordination en phase réalisation et des travaux.

La TVA versée en sus sur l'opération est intégralement récupérée pour un montant équilibré en dépenses et en recettes de 57 357,86 €.

Le montant total de l'autorisation de programme individualisée est donc porté à 379 142,14 € HT, soit 453 454 € TTC.

Et ont signé les membres présents,
pour extrait conforme,
le président,
pour le Président,

Reçu au contrôle de légalité le : 25 mai 2011.